



REÇU LE :

19 DEC. 2025

SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX



VG/DN 2025 CA du 12 12 25

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE-SUR-MER

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2026

Suite à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire lors du Conseil d'Administration du 24 novembre 2025, il est proposé de délibérer sur le vote du Budget Primitif du Budget Principal du CCAS pour l'année 2026.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de l'établissement. Le budget principal correspond aux activités du CCAS liées aux services : « accueil, accompagnement social, logement, mobilité et administratif ».

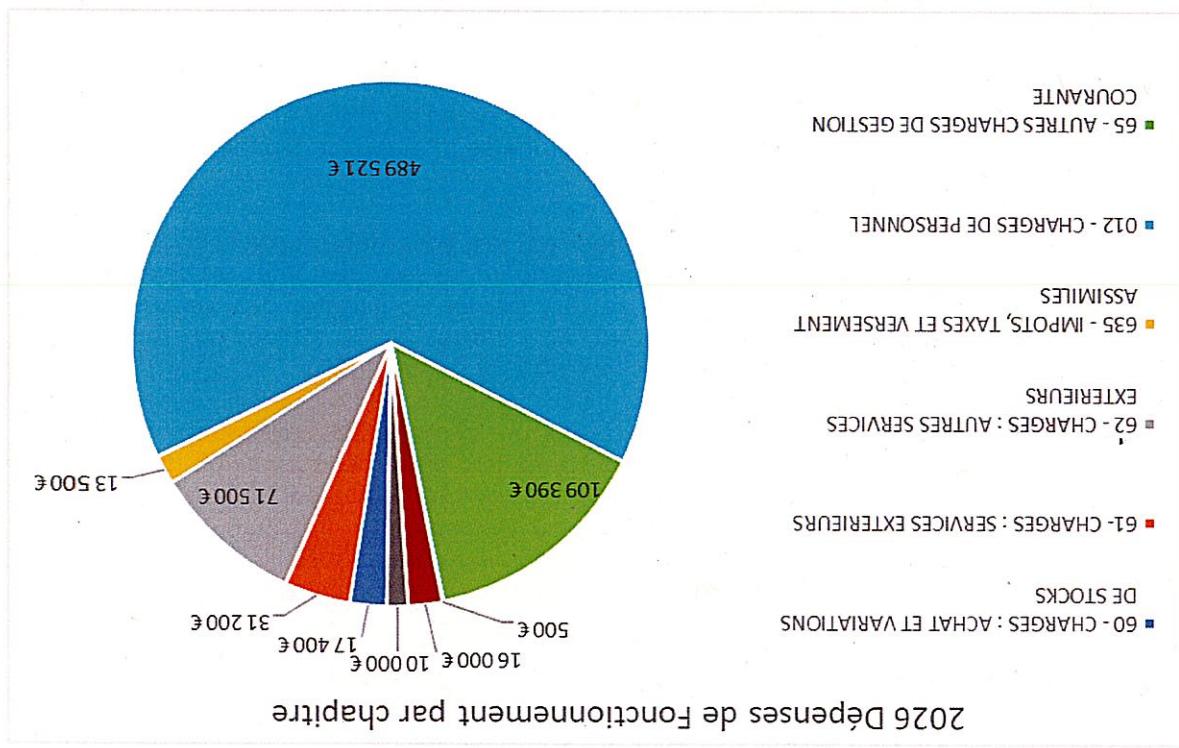
Il est à noter qu'au moment de l'élaboration du budget primitif 2026, l'exercice 2025 n'est pas clôturé et que la journée complémentaire se déroulera sur la période du 1er janvier au 31 janvier 2026. Le Compte de Gestion 2025 n'a donc pas été édité par les services de la DGFiP. Comme indiqué lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, la préparation du Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un contexte national où l'inflation doit être maîtrisée, et devrait atteindre un taux entre 1% et 1,4% en 2026 selon la Banque de France.

Conséquemment, le budget du CCAS subit une augmentation d'environ 6 % pour le budget principal marquée par une hausse des charges du personnel.

Le budget principal du CCAS est désormais présenté selon la nomenclature M 57, précédemment adoptée et il s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	10 000 €	759 061€	769 061€
Recettes	10 000 €	759 061€	769 061€

- logement et la base ou l'augmentation du montant :
 s'appliquera en 2026. Plusieurs éléments détermineront le niveau de confort qui
 imposent une fiscalité de la villa par la municipalité de 6 300 €. Cette
 restructuration de la taxe foncière de la villa par la municipalité de 6 300 €. Ces
 elles devraient se monter à 6 600 €.
 Assurances (bâtiment, jardinde, éclus...) qui volent une forte progression en 2026
 - Frais télécommunication : 4 500 €.
 - Assurance information cyber risques : 2 700 €.
 - Location des bureaux du CCA qui devrait rester identique pour un montant de
 16 500 €.
 - Achat des produits d'entretien (projet Ecolab) évalué à 500 €.
 - Dépenses d'énergie : électricité 12 000 € et eau 800 €.
 Les charges à caractère général sont globalement stables. Une dépense de 13 650 € est
 estimée pour le budget 2026.
 Cette section concerne toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien de
 l'établissement qui sont rationalisées. Elles représentent environ 17 % des dépenses et se
 répartissent en :
 Les dépenses d'assainissement sont globalement stables. Une dépense de 109 390 € est
 estimée pour le budget 2026.
 - Assurance information cyber risques : 2 700 €.
 - Frais télécommunication : 4 500 €.
 - Assurances (bâtiment, jardinde, éclus...) qui volent une forte progression en 2026
 - Location des bureaux du CCA qui devrait rester identique pour un montant de
 16 500 €.
 - Achat des produits d'entretien (projet Ecolab) évalué à 500 €.
 - Dépenses d'énergie : électricité 12 000 € et eau 800 €.



L'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement est planifié à 759 061 €, soit une hausse d'environ 0,78 % par rapport au budget voté en 2025 (753 161 €). Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des charges de personnel dues à des remplacements lors des absences d'agents pour l'usage de prestations extérieure.

A/ Les dépenses de fonctionnement du budget Principal

- La valeur locative cadastrale de la propriété,
- Les taux appliqués par la commune,
- Les exonérations ou allégements possibles.

La variation à la baisse ou à la hausse pourrait atteindre 15 à 20 % selon les cas.

- Taxe foncière pour les logements des Aubets avec un montant prévu de 13 500 €.
- Abonnement Uncass : la cotisation prévue est de 300 €.
- Dépenses liées au vieillissement de la population pour lesquelles une dépense totale est estimée à 53 200 €. Afin de poursuivre la lutte contre l'isolement de nos seniors et de valoriser le bien être, les animations diversifiées sont reconduites pour un montant de 3 200 €.
- Prévisions 2026 pour le voyage des ainés qui subissent une hausse compte tenu de la diversité des projets et l'augmentation des tarifs soit un montant de 7 000 €.
- Des après-midis dansants sont prévisionnés pour une montant de 4 000 €.
- Bons de noël sont reconduits dans les mêmes conditions (30 €). En moyenne nous projetons un montant de 38 500 €.

Le service mobilité se poursuit et devrait entraîner une dépense de carburant de 3 000 €.

Les charges de personnel devraient s'élever à 489 521 € soit 11 % (48 521 €) de plus qu'en 2025. Elles prennent en compte l'actualisation des effectifs, les différents remplacements du personnel absent et en reclassement, le changement de catégorie d'un agent ainsi que l'augmentation de la participation aux titres restaurant au 1er septembre 2025, occasionnant un surcoût de 1.5 € par titre soit une dépense de 7 500€.

Sur ce budget sont planifiés le poste de chauffeur du service mobilité, celui de l'agent chargé de l'accueil et du planning du service mobilité ainsi que du portage de repas et un poste de contractuel.

Les charges de personnel représentent près de 64.49 % des dépenses de fonctionnement du budget principal.

Le CCAS de Trouville-sur-Mer souhaite conserver une politique d'aide facultative conséquente compte tenu de l'augmentation de la précarité notamment face aux dépenses d'énergie.

Le montant relatif aux dépenses de solidarité est estimé pour les aides alimentaires et financières à un montant de 65 000 € auquel s'ajoute le chapitre « autre secours » (centre aéré, frais d'obsèques, nuitée d'urgence, colis de Noël) pour une dépense évaluée à 15 500 €.

Il est envisagé de créer une aide financière de 30 € par enfant (de 6 à 18 ans) pour l'année. Nous évaluons le nombre de familles pouvant solliciter cette aide à 40. En effet afin de soutenir les familles et de favoriser l'accès aux activités sportives le CCAS propose de compléter ou de suppléer l'aide de la CAF Passport, par cette aide.

Le CCAS maintient son engagement auprès des associations à caractère social par le versement de subventions d'une provision de 27 000 €, montant légèrement inférieur à 2025 en raison des dossiers incomplets ou des demandes non renouvelées.

Le montant total du chapitre « autres charges de gestion courante » est budgété pour l'année 2026 à 109 390 €.

Les dotations aux amortissements complètent ce budget pour un montant de 10 000€.

Les réceptions sur provisions liées aux créances doufuses s'élèvent à 12 845€ pour 2026 et sont identiques à l'exercice du budget 2025.

Les dons d'un montant de 21 000 €, notamment celui versé habituellement par le casino dans le cadre de ses obligations, complètent ce chapitre.

Les recettes liées aux loyers des « Aubets » (32 000€) et de la Villa (4 500€ sans les charges de bâtiment. L'ensemble est budgéte pour un montant de 41 000 €. au cours de l'opération ne peut être envisagée en attendant un projet global pour le devenir de 9 000 € charges comprises) sont maintenues. Compte tenu de la vétusté des logements, les recettes liées aux loyers des « Aubets » (32 000€) et de la Villa (4 500€ sans les charges de bâtiment.

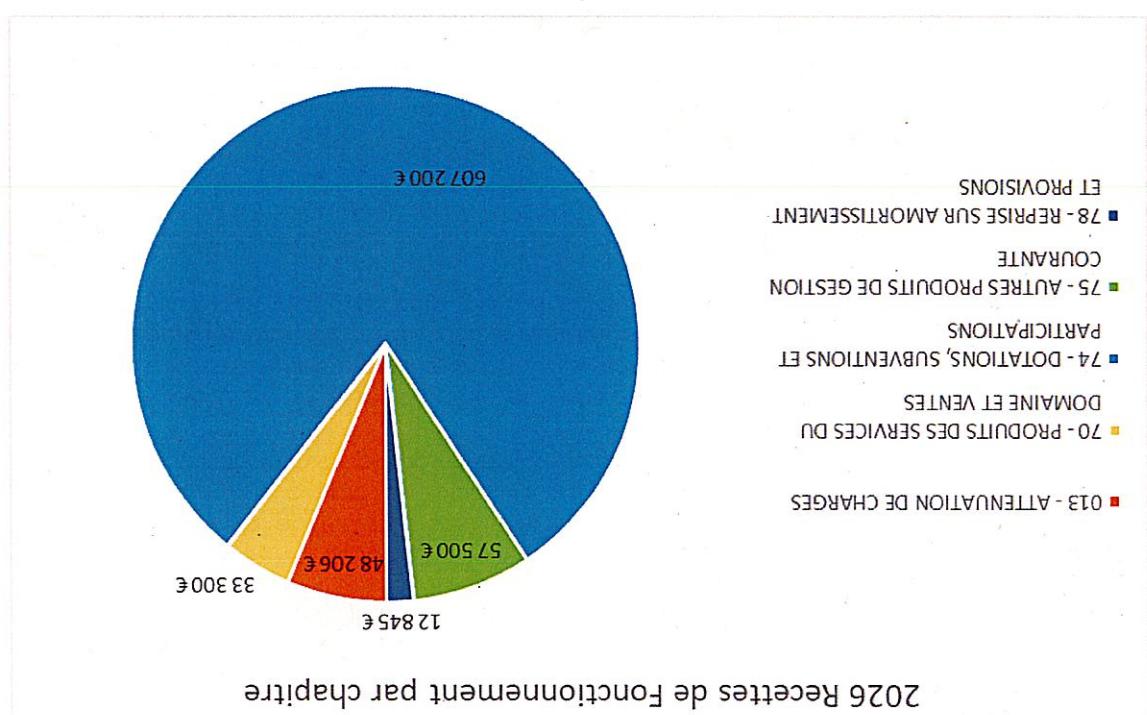
La subvention municipale affectée au budget principal représente 79.44 % du budget de fonctionnement.

Le département devrait verser 4 200 € de subvention dans le cadre de la convention pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA suivis par le CCA.

La subvention de fonctionnement de la Ville devrait s'élever à 603 000 € pour équilibrer le budget, pour mémoire, elle se rapproche à 2025 (878 000 subvention totale).

Le chapitre relatif au produit des services est budgéte à la baisse à 33 300 €. Il concerne les remboursements par le budget annexe des frais de fonctionnement du service aide à domicile liées aux locaux (16 000 €), ainsi que les charges locatives des locataires de la Villa (4 500 €), les recettes liées aux animatis (2 000 €) et au service mobilité (10 000 €).

Les atténuations de charges relatives au personnel, notamment la participation des agents pour l'achat des tickets restaurant, sont planifiées à 3 300 €.



Les recettes du budget principal sont planifiées pour un montant de 759 061 € au même niveau que les dépenses.

B/ Les recettes de fonctionnement du budget Principal

C/ Les dépenses d'investissement du budget Principal

Le montant des dépenses d'investissement est de 10 000 € ce qui s'équilibre avec les recettes :

- 400 € pour les cautions des logements de la Villa.
- 4 262 € pour le renouvellement du parc informatique.
- 1 240 € de provisions pour l'achat de matériel.
- 4 098 € de dépenses imprévues.

D/ Les recettes d'investissement du budget Principal

Les recettes d'investissement sont budgétées pour un montant de 10 000 € :

Les dotations pour les amortissements s'élèveraient à 10 000 €.

8 Ordinateurs portables et 1 ordinateur fixe	4 062.24 €	Service Mobile	200 €	1 Aspirateur sans fil	200 €	Chaises salle de réunion / cuisine en plastique recyclé entreprise	700 €	français	Chaises salle de réunion / cuisine en plastique recyclé entreprise	700 €	Cle 5G animation, forum, travail extérieur (cas)	40 €	Encadré bleutooth (animation, forum)	300 €
--	------------	----------------	-------	-----------------------	-------	--	-------	----------	--	-------	--	------	--------------------------------------	-------

COTATION

Dépenses d'investissement Budjet principal par ordre de priorité :



Pour le volet affénuation, les dépenses sont cotées selon cinq catégories :

La budgetisation environnementale appelle « budget vert », est une réponse aux objectifs de transition écologique présente pour l'ensemble des dépenses auxquelles d'investissement des budgets principaux et annexes. C'est une démarche d'évaluation de la qualité des dépenses publiques présentée sous forme de cotation de l'impact environnemental de l'ensemble des crédits budgétaires (positif/négatif/neutre).

BUDGET VERT